



Communiqué de presse

Service Communication

communication@syndicat-centre-herault.org

02/04/2025

Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

syndicat-centre-herault.org



Le Syndicat Centre Hérault renforce sa communication contre les dépôts sauvages sur les points tri

Face à la multiplication des dépôts sauvages au pied des colonnes de tri, le Syndicat Centre Hérault intensifie sa communication pour sensibiliser les habitants et responsabiliser chacun face à ce fléau qui défigure l'espace public et dégrade notre cadre de vie.

Un dépôt sauvage est un abandon illégal de déchets sur la voie publique ou dans la nature. Ces actes sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. Devant les colonnes de tri, nous constatons de plus en plus souvent la présence de gros sacs poubelles laissés au sol. Il est important de rappeler que les ordures ménagères doivent être déposées dans des sacs poubelles de 50 litres maximum afin d'éviter les blocages de la colonne et garantir le bon fonctionnement du service de collecte. Si vous êtes équipé d'un badge pour accéder aux colonnes de tri, pensez à faire un appui long du badge de quelques secondes pour allumer l'écran et débloquer la trappe.

Les agents de collecte et de nettoyage ne sont pas chargés de ramasser les sacs abandonnés au sol. Ce type de tâche, qui paraît anodin, représente en réalité un risque pour leur santé. En effet, les gestes répétitifs liés au ramassage de ces sacs peuvent engendrer des troubles musculo-squelettiques, des lombalgies ou d'autres pathologies professionnelles. Il faut savoir qu'un agent collecte environ 200 colonnes par semaine. Pour préserver la santé des agents, il est donc essentiel que chacun dépose ses déchets dans les colonnes de tri.

Le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes ont opté pour un nouveau service de collecte. Son organisation repose, dans les centres-bourgs, sur le passage en point tri de proximité pour tous les flux de déchets et la suppression totale des bacs. Ce choix a été retenu avec des moyens de collecte adaptés au type de logement, visant le meilleur rapport qualité du service/coût. Ces solutions sont les moins coûteuses pour l'amélioration des performances de collecte et pour la gestion des déchets. L'objectif est de diviser par deux en 5 ans la quantité de déchets enfouis sur le territoire Centre Hérault. Cette démarche répond à un double défi : environnemental et économique. Elle vise à diminuer significativement la quantité de déchets enfouis sur le site de stockage situé à Soumont et à maîtriser les coûts de traitement des ordures ménagères, en constante augmentation. Ces coûts sont en partie liés à la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) imposée par l'État, qui renforce la nécessité de réduire les volumes de déchets enfouis. L'enfouissement est en effet le mode de traitement le plus coûteux, ce qui pèse lourdement sur les finances publiques.

Pour lutter contre les dépôts sauvages, notamment au pied des colonnes de tri, le Syndicat Centre Hérault a engagé une campagne de communication active auprès des communes et sur les réseaux sociaux pour informer largement sur cette problématique croissante, sensibiliser les citoyens aux conséquences des dépôts sauvages et rappeler les consignes de tri.

Le Syndicat Centre Hérault compte sur la mobilisation de tous pour préserver la qualité de notre cadre de vie et réduire significativement les dépôts sauvages.